

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 octobre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Monot donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Constant
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Martin S.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Labbé, Mme Filhol, Mme Lecroq, M. Bluteau, M. Monany, Mme Ségura



Délibération n° 09-02 du 16 octobre 2025

CONVENTION PARTENARIALE AVEC L'ASSOCIATION « ACTION TANK ENTREPRISE ET PAUVRETÉ » POUR L'ADAPTATION DU PARC AU VIEILLISSEMENT

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°12-02 du 15 avril 2021 relative à la charte de coopération pour des « quartiers inclusifs en Seine-Saint-Denis »,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2024-II-02 du 8 février 2024 relative au bilan et au renouvellement de la démarche pour des « quartiers inclusifs » en Seine-Saint-Denis,

Vu la délibération de la Commission permanente du conseil départemental n°09-05 du 26 septembre 2024, portant sur le renouvellement de la démarche « Quartiers inclusifs » et l'adhésion au réseau « Ville amie des aînés »,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention de fonctionnement d'un montant total de 25 000 euros à l'association Action Tank Entreprise et Pauvreté dans le cadre de la démarche « Quartiers inclusifs » sur le territoire de la Seine-Saint-Denis ;

- APPROUVE la convention, dont le projet est ci-annexé, à conclure avec l'association « Action Tank Entreprise et Pauvreté » ;



- CHARGE Monsieur le Président du Conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.